

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-494832

✓ Maladie       Dentaire       Optique       Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : M 108      Société : ROYAL AIR MAROC

Actif       Pensionné(e)       Autre

Nom & Prénom : MAGHARI Bouchra

Date de naissance : 18/10/1976

Adresse : 39, Bd de BOURGOGNE RAYAD AURA 33000

Tél. : 06 61 20 41 63      Total des frais engagés : 626 MAD Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR TAZI SIDQUI Khalid  
SPÉCIALISTE EN PNEUMOLOGIE  
1, Av. Latifa Yacout - CASABLANCA  
Tel. : 0522.22.05.83 - 0522.20.75.24  
Tel. d'Urgence : 05 22 15 12 57

Date de consultation : 13 FEV. 2020

Nom et prénom du malade : ZAGHARI Boulma

Lien de parenté :  Lui-même       Conjoint       Enfant

Nature de la maladie : Rhinolaryngite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 19 FEV. 2020

Signature de l'adhérent(e) :

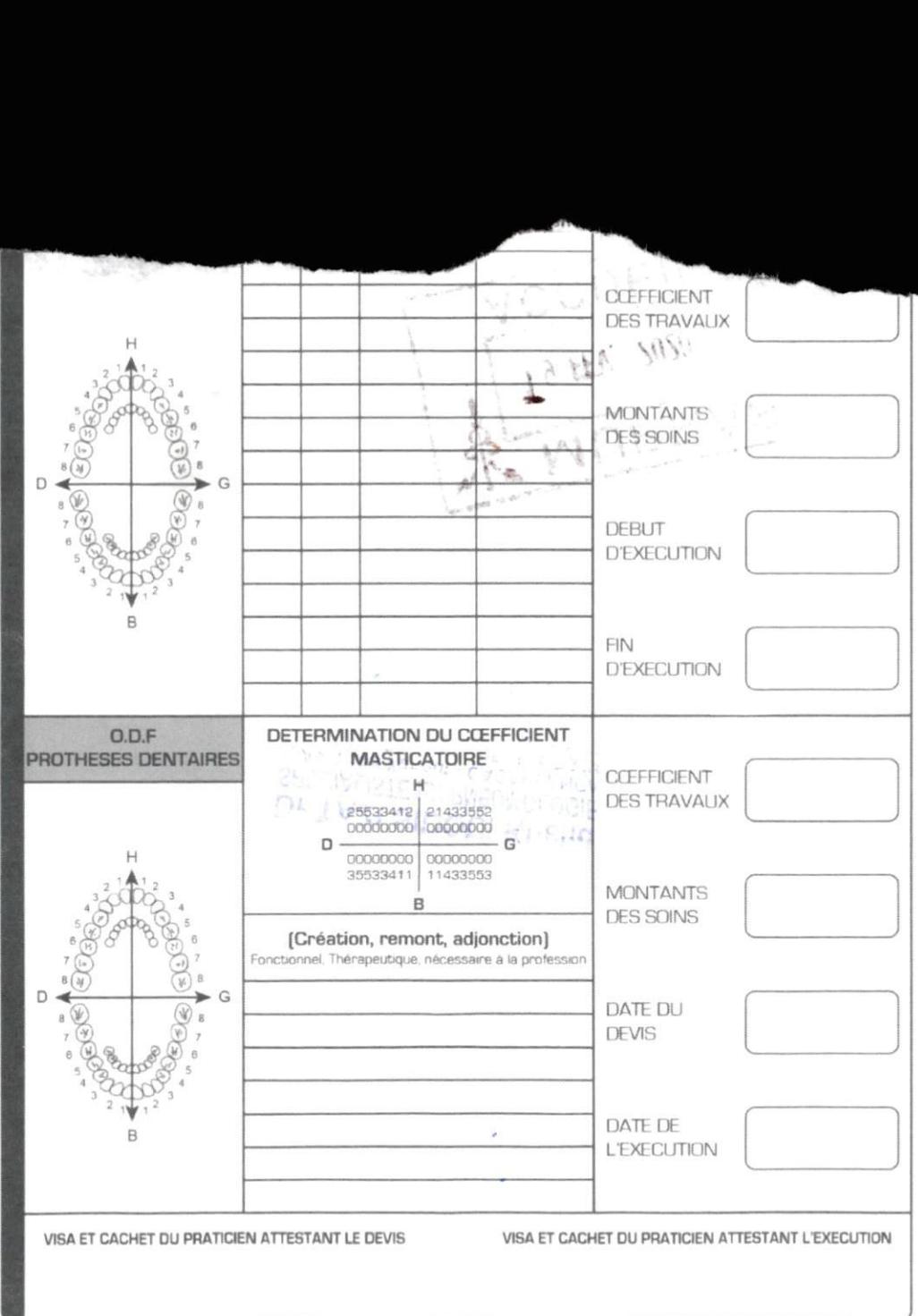


RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/05/2014	Pr		250	INP PAIEMENT FAIT EN PLEIN 13/05/2014 Signature : Yacout CASA Date : 22/09/86 - 05/2014

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

#### VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



Docteur Khalid TAZI  
ordonnance électronique sur  
avis médicale.

TOUDEX Mauve - Cassis



6 111255 810413

LOT 055283-FCS  
08/2022 PPC 67,90

28,60



ET RONFLEMENT  
RESPIRATOIRE  
DUE

28,60



الشخير  
مار الداخلي  
في للرئة

EFFIPRED® 20 mg

PPV 580H40  
EXP 09/2022  
LOT 96017 8

الدار البيضاء في

شار الداخلي

في للرئة

Casablanca, le ..... الدار البيضاء في

03/02/2020

8 032578 479676

## MME ZAGHARI BOUCHRA

LOT 190661  
2022/10  
PPC : 89,50 DH

58,140

- **Effipred 20 mg**

PRENDRE 2 COMPRIMES EFFERVESCENTS PAR JOUR  
PENDANT 5 JOURS AU MILIEU DU REPAS DE MIDI

67,90

- **TOUDEX SUSPENSION BUVABLE**

PRENDRE 1 CAS MATIN MIDI ET SOIR

89,50

- **APIXOL COLLUTOIRE**

PRENDRE 2 BOUFFEES 4 A 5 FOIS PAR JOUR

83,70

- **Romac 300 mg**

PRENDRE 1 COMPRIME PAR JOUR PENDANTS 7 JOURS

28,60x2

- **Primalan 5 mg**

PRENDRE 1 COMPRIME MATIN ET SOIR 15 JOURS

356,70

PHARMACIE DE L'AVENIR  
Mme DAOUDI  
100, Bd Med El Meknassi Bourgogne  
Casablanca - Tél. 05 22 27 22 31

Dr TAZI SIDQUI Khalid  
SPÉCIALISTE EN PNEUMOLOGIE  
1, Av. Lalla Yacout CASABLANCA  
Tel. : 0522 22 09 86 / 0522 20 75 24  
Tél. L'ord. : 0522 22 09 86 / 0522 20 75 24

تعجلات الهاتف : 0661 151 257

1, Av Lalla Yacut 2<sup>ème</sup> étage - Casablanca 0522 22 09 88 / 0522 20 75 24

LOT : 10119008  
PER : 05-2021  
PPV : 89,50 DH

83,70